Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_17-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025 **N° 20251218_17**

OBJET • Suivi du littoral : avenant à la convention avec l'Université de Bretagne Occidentale (UBO)

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 34
Pouvoirs • 12
Votants • 46

Par convocation en date du 11 décembre 2025, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 18 décembre 2025 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BANIEL Pierre, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, CARON Fabien, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FICHOU André, GOURLAOUEN Yveline, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE NEVÉ Evelyne, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Annick, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, DERVOUT Dominique, VOISIN Valérie, LE BON Thomas.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • BAQUÉ Maguy (pouvoir à A. ECHIVARD), LE BARON René (pouvoir donné à O. BELLEC), FRANÇOIS Brigitte (pouvoir à B. FRANCOIS), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), LE GAILLARD Quentin (pouvoir à M. BIGOT), LE GUERN Annie (pouvoir à P. BANIEL), LE MOAL Karen (pouvoir à J. RANNOU), COCHENNEC Claude (pouvoir à M. LOUSSOUARN), BACCON Alain (pouvoir à Y. GOURLAOUEN), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), CAPITAINE Monique (pouvoir à S. MARREC), BESOMBES François (pouvoir à Evelyne LE NEVE).

ABSENTS • HÉMON Patrick-Marie, MALLÉJACQ Éric.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Michel COTTEN

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_17-DE

Guy PAGNARD expose qu'afin de suivre l'évolution du littoral et d'alimenter les études en cours, notamment la cartographie du recul du trait de côte, CCA a mis en place, depuis 2024, un dispositif de suivi selon les modalités suivantes :

> **Trégunc et Névez** : suivi de 6 sites, réalisé par l'entreprise *Esprit Nature* (2 campagnes par an).
> **Concarneau** : suivi des plages des Sables Blancs et de la Belle Étoile
- avec la participation d'habitants et de scolaires dans le cadre du projet de sciences participatives *Coastappli* ;
- sous maîtrise d'ouvrage de la CCPF (PAPI), via le prestataire *Géodunes*.

- **Etat d'avancement des dispositifs de suivi**

Le tableau ci-après présente l'avancement des différents dispositifs de suivi déployés sur le littoral de l'Agglomération :

Communes	Modalités	Nombre de relevés	Restitution
Trégunc - Névez	Prestation (canne DGPS + photos)	4 au total (2 levés / an)	Prévue en 2026
Concarneau	Prestation (drones)	2 au total (1 levé / an)	Prévue en 2026
	Partenariat UBO (suivi participatif)	Au fil de l'eau (≈ 20 levés / mois sur les 2 sites)	1ère restitution en juin 2025 (1 fois par an / printemps)

Un temps d'information s'est tenu le 4 novembre afin de former de nouveaux habitants souhaitant s'impliquer dans le suivi participatif mené à Concarneau.

- **Suivi participatif : avenant à la convention avec l'UBO**

Dans le cadre du déploiement du suivi participatif du trait de côte à Concarneau, CCA a signé une convention de partenariat avec l'UBO chargée de :
- Développer l'application sur les deux secteurs ciblés,
- Animer et traiter les données mesurées par les citoyens et transmises via l'application.

La convention prévoit une participation de CCA de 18 000 € TTC sur la période 2024 – 2029, financé à 80% par le Fonds vert, répartie comme suit :
- 8 000 € en 2024,
- 2 000 € / an de 2025 à 2029

L'UBO sollicite un complément de 3 000 € sur la période afin de couvrir les coûts supplémentaires liés à la maintenance de l'application *Coastappli*. Ce complément financier porterait la participation annuelle de CCA de 2 750 € entre 2026 et 2029, soit une hausse de 750 € par an.

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation eau et assainissement du 12 novembre 2025 et du bureau communautaire du 9 décembre 2025,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

> **Approuve** les termes du projet d'avenant ci-annexé,
> **Autorise** le Président à signer l'avenant à la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 19 déc

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 19/12/2025
Qualité : PRESIDENT CCA